

Appendice
(B.)
25e Juin.

2.—ETAT des argens payés entre les mains du Receveur Général du Bas Canada, entre le 1er. Janvier et le 1er. Juillet, 1840, provenant des droits sur les importations en cette Province par Mer,—la Province du Haut Canada ayant droit d'en réclamer une part, d'après les dispositions de l'Acte Impérial de la 3e Geo. 4 chap. 119.

EN VERTU D'ACTES.	Montant payé.								
	Pendant le trimestre expiré le 5 Janvier 1840.			Pendant le trimestre expiré le 5 Avril, et jusqu'au 1er. Mai 1840.					
Acte Impérial de la 14e Geo. III.	5200	5	8	468	18	6			
Acte Provincial 33e Geo. III.	1657	19	2	12	15	4			
dito 35e Geo. III.	25713	7	10	216	0	8			
dito 41e Geo. III.	212	15	6	49	15	9			
dito 53e & 55e Geo. III.	15294	18	10	3888	0	3			
dito 55e Geo. III. Capt. 3.	1015	8	7	26551	1	7			
	£ 49094	15	7	31186	12	1			
Moins, autant payé au Receveur Général à compte, avant le 1er Janvier 1840, et compris dans l'Etat de cette date, ..	19241	16	9						
Balance du Trimestre expiré le 5 Janvier 1840.				29852	18	10			
				61039	10	11			
Montant payé au Receveur Général, à compte du Trimestre expiré le 5 Juil. 1840.				21923	1	6			
				82962	12	5			
Ajoutez ce qui n'a pas été porté à l'Avoir, dans le dernier compte,				360	0	0			
				83322	12	5			
Frais de perception à déduire :—									
Dépenses incidentes à Québec et Montréal,	£ 611	14	5						
Salaires de deux Visiteurs Douaniers à Québec jusqu'au 31 Mars, 1840.	50	0	0						
				661	14	5			
	Courant Net, £			82660	18	0			
Part du Haut Canada, 38½ per cent, donne courant,	£			31824	8	11			
				28642	0	0			

Equivalent en Argent Sterling, à £

Québec, 1er. Juillet, 1840.

(Signé,) JOS. CARY,

Inspecteur Général. C. P.